Informations de base

2016/2064(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mise en œuvre du Fonds européen pour les investissements stratégiques Voir aussi Règlement (EU) 2015/1017 2015/0009(COD) **Subject** 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes 8.40.07 Banque européenne d'investissement (BEI) 8.50.01 Application du droit de l'Union européenne	

Acteurs principaux

	Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	BUDG Budgets		
	ECON Affaires économiques et monétaires	FERNANDES José Manuel (PPE) BULLMANN Udo (S&D)	20/10/2016 20/10/2016
		Rapporteur(e) fictif/fictive KARAS Othmar (PPE) GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D) KÖLMEL Bernd (ECR) LOONES Sander (ECR) TREMOSA I BALCELLS Ramon (ALDE) TORVALDS Nils (ALDE) DE MASI Fabio (GUE/NGL) NÍ RIADA Liadh (GUE/NGL) VIEGAS Miguel (GUE/NGL) EICKHOUT Bas (Verts/ALE) SOLÉ Jordi (Verts/ALE) VALLI Marco (EFDD) ZANNI Marco (ENF) KAPPEL Barbara (ENF)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
INTA Commerce international	MAUREL Emmanuel (S&D)	23/05/2016
CONT Contrôle budgétaire	TAKKULA Hannu (ALDE)	07/04/2016
EMPL Emploi et affaires sociales	TOMC Romana (PPE)	19/05/2016
ITRE Industrie, recherche et énergie (Commission associée)	MARINESCU Marian-Jean (PPE)	24/05/2016
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	DANTI Nicola (S&D)	15/03/2016
TRAN Transports et tourisme (Commission associée)	AYALA SENDER Inés (S&D) RIQUET Dominique (ALDE)	14/03/2016 14/03/2016
REGI Développement régional	BRESSO Mercedes (S&D)	17/03/2016
CULT Culture et éducation	EVANS Jill (Verts/ALE)	02/05/2016

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Affaires économiques et financières	KATAINEN Jyrki

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/04/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/04/2016	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
28/04/2016	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
15/05/2017	Vote en commission		
22/05/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0200/2017	Résumé
14/06/2017	Débat en plénière		
15/06/2017	Décision du Parlement	T8-0270/2017	Résumé

15/06/2017	Résultat du vote au parlement		
15/06/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2016/2064(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en œuvre
Modifications et abrogations	Voir aussi Règlement (EU) 2015/1017 2015/0009(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 59
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CJ16/8/06315

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	IMCO	PE584.238	11/10/2016	
Avis de la commission	REGI	PE587.416	13/10/2016	
Avis de la commission	INTA	PE589.274	11/11/2016	
Projet de rapport de la commission		PE597.724	30/01/2017	
Avis de la commission	EMPL	PE585.729	31/01/2017	
Amendements déposés en commission		PE600.948	02/03/2017	
Amendements déposés en commission		PE600.952	02/03/2017	
Avis de la commission	TRAN	PE594.092	23/03/2017	
Avis de la commission	CULT	PE595.719	23/03/2017	
Avis de la commission	ITRE	PE599.549	06/04/2017	
Avis de la commission	CONT	PE599.570	12/04/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0200/2017	22/05/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0270/2017	15/06/2017	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2017)574	20/11/2017	

Mise en œuvre du Fonds européen pour les investissements stratégiques

2016/2064(INI) - 22/05/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des budgets, conjointement avec la commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport d'initiative préparé par José Manuel FERNANDES (PPE, PT) et Udo BULLMANN (S&D, DE) sur la mise en œuvre du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS).

Les députés ont rappelé que le FEIS existait depuis un an et demi environ. Même s'il est trop tôt pour en tirer une évaluation approfondie, les éléments recueillis jusqu'à présent permettent de tirer un premier bilan de la manière dont le règlement a été mis en œuvre.

En premier lieu, les données les plus récentes relatives aux comptes nationaux n'indiquent **aucune hausse significative des investissements** depuis la constitution du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), ce qui risque d'aboutir au maintien d'une croissance ralentie et de taux de chômage élevés. **Combler le retard d'investissement** en créant un environnement propice à l'investissement dans certains domaines stratégiques est jugé essentiel pour relancer la croissance.

Le FEIS a été mis en place afin d'aider à résoudre les difficultés et de lever les obstacles en matière de financement, ainsi que de mettre en œuvre des investissements stratégiques et d'encourager les investissements privés dans toutes les régions de l'UE.

Les principales conclusions du rapport sont les suivantes:

Additionnalité: les projets soutenus par FEIS sont réputés apporter l'additionnalité s'ils présentent un risque correspondant aux activités spéciales de la BEI. Ces projets ont généralement un profil de risque plus élevé que les projets soutenus par les opérations normales de la BEI. Les députés ont souligné que les projets de la BEI présentant un risque inférieur au risque minimal applicable aux activités spéciales de la BEI ne pouvaient également être soutenus par le FEIS que si l'utilisation de la garantie de l'Union était nécessaire pour assurer l'additionnalité.

La Commission est invitée, en coopération avec la BEI et les structures de gouvernance du FEIS, à établir un **inventaire** de tous les financements de la BEI soutenus par l'UE relevant des critères d'additionnalité et à fournir des explications claires et complètes apportant la preuve que les projets n' auraient pu être financés autrement.

Tableau de bord et sélection des projets: avant d'être sélectionné en vue d'un soutien du FEIS, un projet doit faire l'objet d'une procédure de diligence et d'un processus décisionnel au sein des structures de gouvernance de la BEI et du FEIS. Les promoteurs de projets ont exprimé le souhait d'avoir un retour d'information rapide et une transparence accrue en ce qui concerne les critères de sélection et le montant de soutien pouvant être apporté par le FEIS.

Les députés ont appelé à **une plus grande clarté afin d'encourager davantage les promoteurs de projets à postuler au soutien du FEIS**, y compris en mettant le tableau de bord à la disposition des demandeurs de financement.

Les **projets à petite échelle** devraient être soutenus car ils rencontrent souvent des difficultés pour obtenir le financement dont ils ont besoin.

Gouvernance: le rapport a fait observer que les structures de gouvernance du FEIS ont été mises en œuvre intégralement au sein de la BEI. En vue d'améliorer l'efficacité et la responsabilité du FEIS, les options concernant la possibilité de **séparer totalement la structure de gouvernance du FEIS de celle de la BEI** devraient être examinées.

Il est également souligné que la sélection des projets n'est pas suffisamment **transparente** et que la BEI devrait apporter des améliorations en ce qui concerne la divulgation d'informations sur les projets qu'elle approuve dans le cadre du FEIS.

Le rapport a rappelé que les **banques nationales de développement** étaient nécessaires au succès du FEIS, étant donné qu'elles sont proches des marchés locaux. Cependant, les synergies n'ont jusqu'à présent pas été exploitées. Les **plates-formes d'investissement** devraient être promues et leurs règles d'établissement simplifiées.

Instruments financiers: rappelant que la BEI a développé de nouveaux instruments financiers aux fins du FEIS, les députés se sont dits préoccupés par les critiques des promoteurs de projets selon lesquelles les instruments de financement en place **ne sont pas compatibles** avec les besoins de leurs projets.

Diversification géographique: les députés ont regretté que le soutien de l'FEIS ait bénéficié principalement à un **nombre limité de pays** où les retards en matière d'investissements sont déjà inférieurs à la moyenne de l'UE. Ils ont noté que, dans les pays bénéficiaires, il existait souvent une **répartition géographique inégale** des projets financés par le FEIS.

La BEI est appelée à fournir une assistance technique supplémentaire aux pays et régions qui ont le moins bénéficié du FEIS.

Plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH): les députés ont rappelé l'importance qu'ils attachaient au fonctionnement de la plateforme. Ils sont convaincus que l'EIAH pourrait contribuer à remédier à de nombreuses lacunes dans la mise en œuvre du FEIS. Cependant, ils ont souligné que l'EIAH devait renforcer la visibilité de ses services, améliorer la communication et mieux faire connaître et comprendre ses activités auprès des parties prenantes de l'EIAH.

Financement futur: les députés ont noté que la Commission avait proposé d'étendre le FEIS au niveau de la durée et de la capacité financière, ce qui aurait des incidences sur le budget de l'Union. Ils ont fait part de leur intention de présenter **d'autres propositions de financement**. Ils ont noté qu'en raison de l'existence de chevauchements et d'une concurrence entre le FEIS et les instruments financiers du budget de l'Union, des lignes directrices avaient été adoptées afin de recommander la combinaison de financements au titre du FEIS et des fonds ESI.

Prolongation: reconnaissant que le FEIS ne sera probablement pas en mesure, à lui seul, de combler le déficit d'investissement en Europe, les députés ont demandé **que de nouvelles propositions soient formulées** sur la manière de stimuler dans la durée les investissements en Europe.

Mise en œuvre du Fonds européen pour les investissements stratégiques

2016/2064(INI) - 15/06/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 477 voix pour, 105 contre et 35 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS).

Prenant note de l'important retard d'investissement en Europe, que la Commission estime à au moins **200 à 300 milliards EUR par an**, les députés se sont dits préoccupés par le fait que les données les plus récentes relatives aux comptes nationaux n'indiquaient **aucune hausse significative des investissements** depuis la constitution du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS). Combler le retard d'investissement en créant un environnement propice à l'investissement dans certains domaines stratégiques est jugé essentiel pour relancer la croissance.

Les principales recommandations contenues dans la résolution sont les suivantes:

Additionnalité: rappelant que le but du FEIS est d'assurer l'additionnalité en contribuant à remédier aux défaillances du marché ou aux situations d' investissement non optimales, les députés ont appelé à **clarifier davantage la notion d'additionnalité**. Ils ont invité la Commission à dresser un **inventaire** de tous les financements de la BEI soutenus par l'UE répondant aux critères d'additionnalité et à fournir des explications claires apportant la preuve que les projets n'auraient pu être réalisés autrement.

Tableau de bord et sélection des projets: les promoteurs de projets ont exprimé le souhait d'avoir un retour d'information rapide et une transparence accrue en ce qui concerne les critères de sélection des projets et le montant de soutien pouvant être apporté par le FEIS.

Les députés ont appelé à **une plus grande clarté afin d'encourager davantage les promoteurs de projets à postuler au soutien du FEIS**, y compris en mettant le tableau de bord à la disposition des demandeurs de financement. Ils ont déploré que les tableaux de bord actuels accordent autant d' importance aux aspects techniques des projets qu'aux résultats attendus les plus importants.

Les **projets à petite échelle** devraient être soutenus car ils rencontrent souvent des difficultés pour obtenir le financement dont ils ont besoin.

Gouvernance: en vue d'améliorer l'efficacité et la responsabilité du FEIS, le Parlement a suggéré d'examiner les options concernant la possibilité de **séparer totalement la structure de gouvernance du FEIS de celle de la BEI**. Il a également estimé que la sélection des projets n'était pas suffisamment transparente et que la BEI devrait apporter des améliorations en ce qui concerne la publication d'informations sur les projets qu'elle approuve au titre du FEIS.

La résolution a rappelé que les **banques nationales de développement** étaient nécessaires au succès du FEIS, étant donné qu'elles sont proches des marchés locaux. Cependant, les synergies n'ont jusqu'à présent pas été exploitées. Les **plates-formes d'investissement**, en tant que moyen d'assurer la diversification géographique et thématique des investissements, devraient être promues et leurs règles d'établissement simplifiées.

Instruments financiers: rappelant que la BEI a développé de nouveaux instruments financiers aux fins du FEIS, afin de fournir des produits sur mesure adaptés aux financements à haut risque, les députés se sont dits préoccupés par les critiques des promoteurs de projets selon lesquelles les instruments de financement en place **ne sont pas compatibles** avec les besoins de leurs projets.

En outre la BEI devrait étudier comment le développement des **obligations vertes** permettrait de renforcer le potentiel du FEIS dans le financement des projets présentant des avantages pour l'environnement ou le climat.

Diversification géographique: le Parlement a déploré que le soutien du FEIS ait surtout profité à un **nombre limité de pays**, dont le retard en matière d' investissement est déjà inférieur à la moyenne de l'Union. Par ailleurs, au sein des pays bénéficiaires, on constate souvent une **distribution géographique inégale** des projets financés par le FEIS.

La BEI est appelée à fournir une assistance technique supplémentaire aux pays et régions qui ont moins bénéficié du FEIS.

Plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH): les députés ont rappelé l'importance qu'ils attachaient au fonctionnement de la plateforme. Ils sont convaincus que l'EIAH pourrait contribuer à remédier à de nombreuses lacunes dans la mise en œuvre du FEIS. Cependant, ils ont souligné que l'EIAH devait **renforcer la visibilité de ses services**, améliorer la communication et mieux faire connaître et comprendre ses activités auprès des parties prenantes de l'EIAH.

Financement futur: le Parlement a noté que la Commission avait proposé d'étendre le FEIS au niveau de la durée et de la capacité financière, ce qui aurait des incidences sur le budget de l'Union. Il a fait part de son intention de présenter **d'autres propositions de financement**. Il a également noté qu' en raison de l'existence de chevauchements et d'une concurrence entre le FEIS et les instruments financiers du budget de l'Union, des lignes directrices avaient été adoptées afin de recommander la combinaison de financements au titre du FEIS et des fonds ESI.

Prolongation: reconnaissant que le FEIS ne sera probablement pas en mesure, à lui seul, de combler le déficit d'investissement en Europe, les députés ont demandé **que de nouvelles propositions soient formulées** sur la manière de stimuler dans la durée les investissements en Europe.